

Appel à projet

Expérimentation en santé numérique

2024

Cahier des charges

Formalisme des réponses

Table des matières

Contexte et description de l'Appel à projet	3
Contexte national	3
Care d'Alsace.....	3
L'appel à projet	5
Critères de sélection.....	6
Critères d'éligibilité.....	6
Critères d'évaluation.....	6
Méthodologie d'évaluation	8
Jury	8
Accompagnement	9
Accompagnements proposés	9
Mise en relation avec l'écosystème	10
Financeurs potentiels des lauréats.....	10
Les membres du consortium	11
Modalités de dépôts de dossier	15
Format du dossier.....	15
Modalité de dépôt.....	15
Calendrier	16
Questions sur l'appel à projet / demande d'obtention de pièces aux formatx Word et Excel des annexes.....	16
Annexe 1 : introduction du dossier (5 pages maximum).....	18
Annexe 2 : synthèse de votre projet au format PPT (10 pages maximum)	19
Annexe 3 : Présentation détaillé du projet pour chaque partenaire.....	20
Annexe 4 : Les tableaux financiers du projet et de chaque partenaire.....	21
Annexe 5 : grille d'impact socio-économique du projet	24

Contexte et description de l'Appel à projet

Contexte national

Le tiers lieu d'expérimentation Care d'Alsace est lauréat de l'appel à projet « Tiers lieux d'expérimentation » proposé dans le cadre de France 2030.

Cet appel à projet doté de 63 millions d'euros sur 4 ans, est destiné à financer 30 tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation pour la filière numérique en santé. Cette action s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie d'accélération Santé Numérique**¹ qui vise à préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique.

L'évaluation et l'expérimentation constituent un axe majeur de cette stratégie afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial. Les tiers lieux d'expérimentation réunissent une diversité d'acteurs (professionnel.le.s du monde de la santé, usagers, patient.e.s et/ou volontaires sains, aidant.e.s, collectivités, entreprises, fournisseurs de solutions numériques, chercheurs, méthodologistes, économistes, chargé.e.s de valorisation, etc.) pour mettre en œuvre les expérimentations de solutions numériques, les évaluer et contribuer à leur accès au marché en développant leur niveau de preuve.

Pour en savoir plus rendez-vous : Tiers Lieux d'expérimentation | G_NIUS (esante.gouv.fr)²

Care d'Alsace

Le projet CARE d'ALSACE³ vise à améliorer l'adhésion des citoyens au numérique, ceux-ci provenant de tous milieux, tels que les patients, les professionnels de santé, les acteurs médicosociaux. L'usage des solutions doit être pris très tôt comme un paramètre déterminant de la réussite d'une innovation en santé numérique. Ainsi le programme CARE d'ALSACE vise à répondre à ces attentes en proposant d'inclure les usagers dans les processus d'innovation de l'idée à la mise sur le marché en portant une approche d'usage

¹ <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/strategie-dacceleration-sante-numerique/>
https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/DP_sante_numerique_20211019.pdf

² <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/strategie-dacceleration-sante-numerique/actions/tiers-lieux-dexperimentation>

³ <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/strategie-dacceleration-sante-numerique/laureats-par-appel-projet/appel-a-projets-tiers-lieux-dexperimentation/les-laureats-de-lappel-a-projets-tiers-lieux-dexperimentation/tiers-lieu-care-alsace>

Le Tiers-lieu CARE d'Alsace est composé de différentes entités, à savoir Biovalley France, OpenCare Lab, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, l'UGECAM Alsace, CPTS Mossig & Vignoble, la Maison Sport Santé de Strasbourg, France Asso Santé Grand Est, Health Factory et l'ANAP.

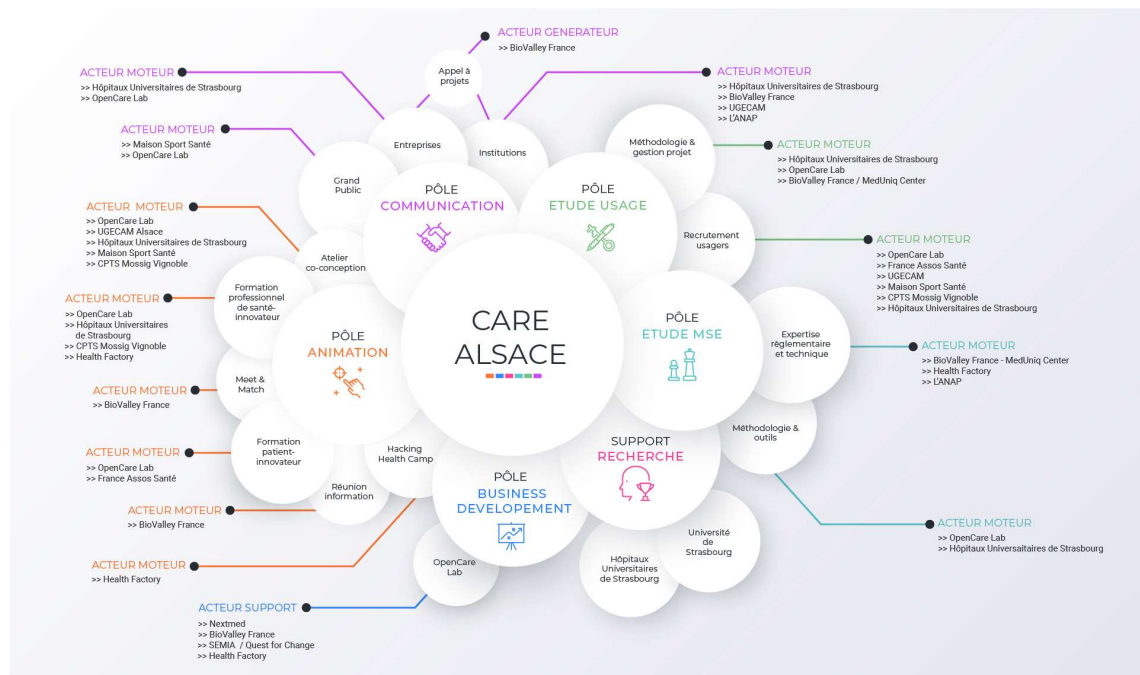
Ces Parties partagent un objectif commun : comment permettre l'amélioration de la santé des citoyens en validant l'adéquation entre besoins réels des citoyens et offres innovantes en santé numériques des offreurs de solutions.

Le Tiers-lieu CARE d'ALSACE est à la fois un réseau virtuel et physique. Il s'agit d'un réseau virtuel d'acteurs de l'écosystème de l'accompagnement de la filière santé d'Alsace. L'ensemble des acteurs apportent des compétences liées au développement d'innovation en santé, à la santé (médical et socio-médical) et au social.

Ce réseau virtuel s'appuie sur un réseau de 4 lieux physiques qui permet un maillage territorial pour accéder aux citoyens. Ces lieux physiques permettront le recrutement des citoyens, la formation des citoyens (malades, professionnels de santé...) et l'émergence des besoins qualifiés et des processus de co-conception avec les usagers.

Il est prévu qu'OpenCare Lab, Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui regroupe dans ses administrateurs les partenaires du Projet, assure la pérennité du Tiers-lieu CARE d'ALSACE.

Schéma de fonctionnement du projet Care d'Alsace



L'appel à projet

L'appel à projet présenté par Care d'Alsace, tiers lieu d'expérimentation en santé numérique, ambitionne d'identifier des innovations à fort impact potentiel. Ces innovations pourront avoir un impact sur la prévention, la prédiction, le diagnostic, le suivi et le traitement.

Le présent appel à projet s'intéresse aux défis liés à l'usage des solutions proposées dans les thématiques ci-dessus. En effet, une faible acceptabilité est constatée une fois les solutions numériques en santé numérique commercialisées, objectivée notamment par des usages rarement prolongés (39% des utilisateurs utilisent les applications santé moins de 10 fois (1)). Les études cliniques sont exclues du champ de ce premier appel à projet (investigation clinique, RIPH interventionnelle...).

5

Care d'Alsace prône une participation active des usagers et professionnels de santé dans le processus d'innovation et d'expérimentation afin de comprendre et d'identifier au mieux leurs besoins et leurs attentes.

Champ de l'appel à projet :

Démarche de co-construction et/ou d'évaluation de solutions innovantes en impliquant les utilisateurs finaux (professionnels de santé, patients) à différents stades de développement de la technologie (analyse des besoins, conception/idéation, prototypage, déploiement) et dans plusieurs champs d'évaluation (besoin, utilisabilité, ergonomie, cognition, impact organisationnel, économique ou psychologique, sociologie, expérience utilisateur...).

Objectifs de l'appel à projet :

- Identifier des technologies innovantes à forts potentiels en santé numérique
- Accompagner des solutions numériques prometteuses en santé dans les axes thématiques déclinés ci-dessous
- Expérimenter des solutions numériques en termes d'usage et d'acceptabilité au sein des terrains d'expérimentations répondant à des besoins identifiés et pertinents

Pourquoi candidater ?

- Pour améliorer l'appropriation de la solution par les utilisateurs finaux
- Pour expérimenter en usage réel la solution
- Pour limiter les risques liés à la mise sur le marché
- Pour s'assurer de la faisabilité de la solution (technique, réglementaire...)
- Pour valider l'orientation stratégique
- Pour bénéficier du riche écosystème en santé et numérique en santé Alsacien

Critères de sélection

Critères d'éligibilité

- Cet appel à projet est destiné aux entreprises développant une solution numérique en santé quelle que soit leur taille.
- La solution numérique en santé doit répondre à un besoin en santé identifié et qualifié, et permettre d'améliorer la qualité de prise en charge et de soin pour les usagers et leur aidant et/ou la qualité de vie au travail pour les professionnels du monde de la santé
- La solution numérique présente une composante numérique au centre de la proposition de valeur permettant une médecine 5P efficiente⁴
- La solution doit respecter le cadre réglementaire en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel
- Le niveau de maturité attendu en fin de projet est minimum TRL 8⁵.
- Les besoins d'accompagnement de la solution doivent être cohérents avec l'offre de service du Tiers Lieu.
- Les démarches commerciales, promotionnelles ou de diffusion d'une technologie sont exclues

6

Critères d'évaluation

Corps de texte

- La solution numérique, son caractère innovant et le bénéfice attendu de son usage. Envisager une approche du numérique responsable est un plus dans l'instruction du dossier.
- La solution présente un intérêt organisationnel ou médico-socio-économique (notamment un impact sur les dépenses de santé), une amélioration de l'expérience patient et du citoyen sur son parcours de santé et de la QVCT (qualité de vie et conditions de travail selon le code du travail⁶) des soignants. Les indicateurs clés permettant d'évaluer l'impact / les bénéfices apportés par la solution, en précisant pour chaque indicateur, le mode de calcul, la cohorte nécessaire pour mesurer l'indicateur, la valeur initiale de l'indicateur (T0 avant usage de la solution numérique, la valeur cible de l'indicateur après usage de la solution numérique) ;
- La pertinence du Tiers-Lieu d'Expérimentation pour ce projet d'expérimentation.

⁴ <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/strategie-sante-numerique-vers-medecine-demain>

⁵ https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/innovation/tc2015/technologies-cles-2015-annexes.pdf

⁶ <https://www.parlonsrh.com/media/de-la-qvt-a-la-qvct-ce-qu'il-faut-savoir-sur-ce-nouvel-acronyme/>

- Les moyens nécessaires pour mener l'expérimentation (y compris humains et financiers – les éléments budgétaires – cf. annexe « Annexe financière projet d'expérimentation ») ;
- Le planning prévisionnel ;

Projet entrepreneurial (*si création d'entreprise ou dossier de start-up*)

- La solidité du projet entrepreneurial sera évaluée
- Ainsi que la crédibilité du modèle économique

Besoin / Projet d'expérimentation

- Le porteur au travers de cette expérimentation vise à intégrer les usagers dans le processus de développement pour s'assurer de la pertinence du besoin, l'aptitude à l'utilisation, de l'acceptabilité, de l'ergonomie et la validation des bénéfices de la solution.

7

Doctrine du numérique en santé

Les solutions retenues devront être conformes à la doctrine du numérique en santé, dont les éléments constitutifs sont présentés comme suit :

- Référentiels concernant l'interopérabilité
- Référentiels concernant la sécurité (PGSSI-S)
- Référentiels des identifications électroniques (les personnels de santé, les personnes morales...)
- Référentiels concernant l'accès à Mon Espace Santé et au DMP particulièrement

Jury

L'ensemble des candidatures feront l'objet d'un examen par un jury de personnes qualifiées, usagers et membres de structures partenaires mobilisés en fonction des dossiers à instruire.

Le processus de sélection donnera lieu à une pré-instruction des dossiers pour attester de l'éligibilité du dossier candidat et de leur sérieux.

Suite à quoi un jury d'expert instruira les dossiers au biais d'une grille de notation dont les dimensions cotées sont décrites ci-bas.

Le jury n'écarte pas la possibilité d'auditionner les candidats pour :

- Eclairer des éléments qui le nécessiteraient
- Apprécier l'engagement des candidats
- S'accorder sur la nature de l'accompagnement la plus adaptée

Dimensions expertisées

- Les Besoins : prise en compte dès les phases « amont » des usages et exigences d'utilisabilité et des aspects cliniques dans une approche centrée utilisateurs (patients, professionnels de santé)
 - Usages : implication des usagers dans les processus de développement
 - Evaluation clinique
 - Marché : marketing/besoin – commercialisation
- La Technique : axe relatif au choix et à la mise en œuvre des technologies, recouvrant les niveaux de l'échelle TRL
 - Bases scientifiques – technologie – barrières à l'entrée
 - Gestion des données, PI
- La Programmatique : aspects relatifs à la gestion de projet, aux contraintes réglementaires, et aux modalités de financement du projet
 - Règlementaire – qualité – contrats
 - Bases scientifiques – technologie – barrières à l'entrée
 - Management - équipe – environnement de compétences – QVCT
 - Gouvernance – RSE

Accompagnement

L'accompagnement dispensé dans le cadre de l'appel à projet mobilisera tout ou partie des partenaires et leurs expertises afin d'offrir aux porteurs lauréats un accompagnement adapté à la maturité de leur solution au travers d'un mécénat de compétences.

L'accompagnement débutera en juin 2024 pour une durée de 6 mois maximum.

L'accompagnement se centrera exclusivement sur la question de l'usage de la solution.

Care d'Alsace favorise l'accès direct à des expertises scientifiques, médicales, réglementaires et médico-économiques pour répondre à des besoins industriels du numérique.

L'appel à projet n'offre aucune rétribution financière aux porteurs de projet, mais pourra déboucher sur un accompagnement à la recherche de financement ou au montage de projet.

En cas de financement, post-accompagnement le projet pourra être suivi régulièrement à la demande des financeurs.

9

Accompagnements proposés

(Selon les besoins et degrés de maturité de la solution) :

Cadrage

Pour tous les projets lauréats une partie cadrage et gestion du projet d'accompagnement est prévue. Cette partie comprend : une réunion de cadrage, la révision du périmètre enjeux et objectifs autour de la solution, la mise en œuvre des modalités d'accompagnement selon les besoins et niveau de maturité de la solution, la planification ainsi que les activités logistiques.

Diagnostic 360

- Le diagnostic 360 est un accompagnement permettant au porteur de solution de bénéficier d'expertises pluridisciplinaires dans les champs socio-économiques, médicaux et réglementaires.
- Ce diagnostic permet, au besoin, de faire un état des lieux général sur la solution portée en abordant de manière globale le projet et son environnement
- Une mise en relation avec des experts de terrain pourra également être mise en place avec notamment un focus sur l'adéquation entre les besoins cliniques, de terrain et la réponse qu'apporte la solution proposée.

- Expertise sur le système d'information hospitalier (interopérabilité, sécurité, DMP)
- Au besoin, une pré-analyse sur les aspects réglementaires autour de la solution pourra être effectuée.

Mise en relation avec l'écosystème

- Care d'Alsace s'appuie sur un écosystème riche de réseaux propices à la R&D et aux investissements dans une filière économique fédérant d'ores et déjà des réussites et des compétences reconnues.

10

Financeurs potentiels des lauréats

Les dossiers retenus par le jury seront soumis :

- à la banque des territoires par le tiers lieux Care d'Alsace
- à BPIFrance et la Région Grand Est
- à la CPAM du Bas-Rhin, si le sujet et le TRL du projet est comptable avec leur ligne de financement

Les financeurs restent souverains de leur décision.

Les membres du consortium

BioValley France : Porteur

Pôle de compétitivité Santé du Grand Est, BioValley France (BVF) a pour mission de fédérer, développer et faire rayonner les acteurs de la filière à travers l'innovation en santé. BVF s'appuie sur ces centres de compétences, un réseau dynamique d'entreprises (plus de 230 membres), une recherche académique et clinique de premier plan, ainsi qu'un réseau intégré de partenaires et acteurs-clés de l'innovation. Afin d'atteindre cet objectif final, et aussi pour répondre aux besoins et aux attentes des acteurs Medtech, le pôle BVF s'appuie sur MedUniq Center, le centre de compétences dédié aux dispositifs médicaux (DM) porté par le Pôle et implémenté fin 2020.

MedUniq Center apportera son expertise technique et méthodologique dans le cadre des études d'usage et des études médico-socio-économiques relatives aux solutions entrant dans le champ de la réglementation des dispositifs médicaux.

Hôpitaux Universitaire de Strasbourg : Partenaire hospitalier

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) sont un établissement public de santé ayant pour missions le soin, l'enseignement et la recherche. Fort de leur spécificité de Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), ils assurent aussi bien les soins courants à la population de Strasbourg et de ses environs, que la prise en charge des patients aux maladies complexes ou rare issus de secteurs géographiques plus éloignés. Ils participent également à la formation des futurs praticiens hospitaliers et du personnel médical et paramédical. Sur le volet de la Recherche, les HUS participent au développement de projets de recherche ambitieux, notamment dans le domaine de la recherche clinique et biomédicale, des dispositifs médicaux, des solutions numériques pour la santé et de l'innovation thérapeutique.

Pour réaliser leurs missions dans le cadre de la constitution du Tiers lieu et son animation, les HUS mettront à la disposition de leurs partenaires leur ressources en matière de montage et de suivi de projet, leur expertise médicale et en science des données, la gestion technique et réglementaire de l'accès aux données de santé pour leur exploitation/valorisation et l'accompagnement contractuel encadrant les expérimentations.

OpenCare Lab : Partenaire étude d'usage et MSE

OpenCare Lab est la structure qui assure la pérennité du modèle du Tiers Lieu. Le rôle est central sur l'apport **des méthodologies des études d'usage et médico-socio-économique (MSE)**. OpenCare Lab

développe actuellement les outils permettant la gestion des citoyens en se basant sur le croisement de données sociales avec des données médicales dont la gestion est assurée par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. OpenCare Lab se chargera du recrutement des participants aux études ainsi que de la gestion des consentements pour la participation aux expérimentations.

France Assos Santé : Partenaire représentant les patients

Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de 72 associations nationales fondatrices. Leur volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun. Les missions de France Assos Santé sont l'organisation du débat public, la représentation des usagers du système de santé, la formation de ces représentants voir des usagers eux-mêmes. France Assos Santé a également la capacité de formuler des avis sur tous les sujets qui concernent son champ d'activité et sur invitation des pouvoirs publics.

12

Dans le tiers lieu France Assos Santé apportera son ingénierie dans la formation des patients innovateurs (construction du programme et son animation), sa contribution à la sélection des projets qui demandent une expérimentation ou qui sollicitent le tiers lieu, sa participation aux études d'usage et aux études MSE, son réseau de communication auprès des patients et des associations qui les représentent. France Assos Santé porte la voix des usagers et des patients dans les processus d'innovation en santé numérique.

Maison Sport Santé : Partenaire territorial

Portée par un Groupement d'Intérêt Public réunissant 17 membres (collectivités locales, Université de Strasbourg, Établissements de santé, associations sportives et de promotion de la santé, associations de patients, mutuelles), la Maison sport santé de Strasbourg mène des actions de prévention primaire et secondaire autour des questions de nutrition et d'activité physique. Elle suit individuellement et collectivement plus de 1000 personnes toutes les semaines (enfants, adolescents, adultes) via des actions de proximité, notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Son rôle dans le tiers lieu sera de mettre à disposition ses locaux pour les études d'usage, faire le lien avec les usagers pour favoriser le recrutement des participants aux études, participer à la mesure d'impact quand celle-ci concerne la pratique d'activité physique et/ou la nutrition et mobiliser en cas de besoin son conseil scientifique et/ou son comité des usagers.

UGECAM Alsace

Le Groupe UGECAM est un groupe de l'Assurance Maladie. Il en porte les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation.

Organisme privé à but non lucratif, **l'UGECAM Alsace**, première UGECAM de France en volume de prise en charge assure une mission de service public bâtie sur les valeurs fondatrices de l'Assurance Maladie. Les établissements sanitaires et médico-sociaux couvrent les Soins de suite et de réadaptation (SSR) mais également la santé mentale et l'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), au plus près des besoins des populations locales.

Groupe vivant, actif et force collective au service du patient et de la personne accueillie, présent dans des domaines de pointe (rééducation cardiaque, pneumologique, neurologique, locomoteur, pédiatrique, prise en charge des maladies chroniques par le réentraînement à l'effort...), nous faisons partie du maillage essentiel du parcours de soin en Alsace. Compétences techniques et humaines, qualité des soins, équipements de haut niveau, formation constante des professionnels de santé...

13

CPTS Mossig & Vignoble : Partenaire territorial et médical

Notre CPTS a vocation à renforcer les liens entre professionnels de santé libéraux et à conforter leur ancrage territorial (partenariat avec les structures et établissements, élus et associations) pour une meilleure prise en charge des patients. Grâce à notre réseau interpro et partenarial, notre CPTS va permettre au projet d'être connu de tous sur le territoire et va permettre et va faciliter l'adhésion des professionnels de santé et de la population au projet.

ANAP : Partenaire expertise performance du numérique en santé

Agence publique de conseil et d'expertise rattachée au ministère de la Santé, l'Anap a pour mission de soutenir, outiller et accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance dans toutes ses dimensions. L'Anap a trois grandes modalités d'action : la production de contenus opérationnels, la mise en réseau, et l'intervention sur le terrain. Forte de son expertise interne et de son réseau de près de 400 professionnels exerçant en établissement de santé, professionnels du numérique, de l'immobilier, de la logistique, de la prise en charge, ou encore des ressources humaines, l'Anap aura un rôle d'appui à la détection et à la qualification des projets ayant vocation à intégrer le tiers-lieu. Elle contribuera au suivi des orientations et des projets accompagnés dans le cadre du comité de pilotage. L'Anap pourra mettre à disposition l'ensemble de ses ressources

(outils et publications) permettant notamment l'évaluation des projets. Elle diffusera largement les résultats des projets les plus prometteurs, dans une optique de passage à l'échelle et de diffusion à l'ensemble du système de santé.

Health Factory : Partenaire prototypage & expertise numérique

Health Factory est une société de conseil en innovation santé. Elle a pour mission de faciliter la gestion et l'intégration de l'innovation en santé auprès d'acteurs majeurs : laboratoires pharmaceutiques, assureurs en santé, établissements de soins et agence publique de santé. Health Factory aura pour rôle l'identification des besoins et des porteurs de solutions notamment à travers le processus d'innovation en santé pour faire émerger les projets lors de l'événement d'innovation collaborative annuel qu'elle organise : le Hacking Health Camp⁷. Cela se traduit par l'organisation et l'animation, de séances d'immersion avec les acteurs du numérique et de l'entrepreneuriat dans les établissements partenaires pour l'émergence d'équipe pluridisciplinaires et l'identification des besoins, d'ateliers de co-conception pour réfléchir à des solutions aux problématiques identifiées, d'événement de prototypage (ex: Hacking Health Camp).

Health Factory fera le lien avec les acteurs de la santé en mesure de financer une partie des expérimentations : laboratoires pharmaceutiques, assureurs en santé, établissements de soins

Health Factory sera aussi missionnée pour ses compétences en communication pour valoriser les expérimentations et leurs résultats ainsi que les services d'accompagnement mis à disposition par le tiers lieu.

⁷ <https://hackinghealth.camp>

Modalités de dépôts de dossier

Format du dossier

Le format du dossier est un mixte entre le formalisme de la banque des territoires et de BPIFrance / Région Grand Est.

- En introduction du dossier, un document au format Word de 5 pages maximum (cf. annexe 1)
- Une synthèse de votre projet au format PPT sur 10 pages maximum reprenant les informations clés (cf. annexe 2)
- Le développement des items ci-dessus et des éléments complémentaires spécifiques à chaque partenaire (si nécessaire) au format BPIFrance (cf. annexe 3)
- Les tableaux financiers du projet et de chaque partenaire (cf. annexe 4)
- La grille d'impact socio-économique du projet (cf. annexe 5)

15

Les dossiers incomplets ne seront pas classés.

Modalité de dépôt

L'envoi se fera par mail avec accusé de réception et de lecture. L'horodatage des courriels fait foi du dépôt en temps et heure

Le dépôt de dossier se fera à l'adresse suivante : innovation@biovalley-france.com. Créez un dossier archive compressé pour y loger les diverses pièces du dossier (zip ou 7zip)

Si le dossier est trop lourd, envoyez-nous un lien de téléchargement pour que nous puissions le récupérer.

Un accusé de réception vous sera fourni par votre prestataire de courriel. Vous aurez l'accusé de lecture à l'ouverture de votre courriel de dépôt de dossier.

Calendrier

Lancement de l'appel	04/03/2024
Date et heure limite de dépôt	jeudi 02/05/2024 à 12:00
Retour éligibilité des projets	vendredi 03/05/2024, soir
Retour des analyses et expertises	vendredi 17/05/2024, soir
Oral des porteurs retenus	mardi 22/05/2024, matin
Dépôt des dossiers révisés finalisés	mercredi 29/05/2024, soir
Remonté des projets aux divers financeurs	à partir du jeudi 30/05/2024

La remonté des dossiers se fera selon le calendrier de chaque financeur identifié par Care d'Alsace

16

Questions sur l'appel à projet / demande d'obtention de pièces aux
formatx Word et Excel des annexes

Alain XAYAPHOUMMINE

alain.xayaphoummine@biovalley-france.com

07 87 72 00 57

Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif « Tiers-lieux d'expérimentation en milieu de santé » de France2030, opéré par la Caisse des Dépôts.



Avec la participation des structures suivantes :



Annexe 1 : introduction du dossier (5 pages maximum)

Format

Nom du projet	
Modalités de sélection du projet d'expérimentation présenté	Sélection par le comité scientifique et éthique de Care d'Alsace tel que décrit dans le texte de l'AAP et dans le processus interne de sélection des dossiers.
Proposition de valeur du projet (en 5 lignes)	<i>Exemple : La solution xxx (nom de la solution) a pour objectif de permettre à xxx (type de bénéficiaires) de xxx (bénéfices). La solution consiste en xxx (description de la solution).</i>
En quoi la problématique à résoudre n'est pas complètement ou seulement partiellement résolue aujourd'hui (marché actuel)	
Thématique / population / pathologie ciblée	
Etape de maturité de la solution de santé numérique initiale (avant financement France 2030)	
Etape de maturité de la solution de santé numérique cible (après financement France 2030)	
Montant du budget prévisionnel	

18

- La solution numérique, son caractère innovant et le bénéfice attendu de son usage ;
- Les indicateurs clés permettant d'évaluer l'impact / les bénéfices apportés par la solution, en précisant pour chaque indicateur, le mode de calcul, la cohorte nécessaire pour mesurer l'indicateur, la valeur initiale de l'indicateur (T0 avant usage de la solution numérique, la valeur cible de l'indicateur après usage de la solution numérique) ;
- Les moyens nécessaires pour mener l'expérimentation (y compris humains et financiers – les éléments budgétaires – cf. annexe « Annexe financière projet d'expérimentation ») ;
- Le planning prévisionnel ;
- La pertinence du Tiers-Lieu d'Expérimentation pour ce projet d'expérimentation.

Annexe 2 : synthèse de votre projet au format PPT (10 pages maximum)

Consignes

L'objectif est de donner une vision claire, complète et synthétique de chaque projet d'expérimentation afin d'en faciliter la compréhension. La présentation, sous **format ppt**, doit être **en français** et faire maximum **10 pages** (dont 1 réservée à Care d'Alsace)

Cette présentation doit démontrer en quoi les solutions expérimentées s'inscrivent dans la doctrine du numérique en santé. Elle doit reprendre les éléments clés du projet présenté dans le cadre de cet AAP. Elle doit inclure à minima les éléments ci-après.

19

- **Modalités de sélection du projet d'expérimentation présenté qui sera fournis par Care d'Alsace sur 1 page**
- Thématique / Problématique à résoudre
- En quoi la problématique à résoudre n'est pas complètement ou seulement partiellement résolue aujourd'hui (marché actuel)
- Méthodologie scientifique d'expérimentation
- Innovation
- Éléments de propriété intellectuelle si existant, barrières à l'entrée
- Equipe
- Terrains d'expérimentation mobilisés
- Apports spécifiques du Tiers-lieu d'Expérimentation pour le projet
- Etape de maturité de la solution de santé numérique initiale présentée : avant et après financement France 2030
- Roadmap incluant tâches et livrables
- Cibles et marché
- Modèle économique futur
- Éléments financiers : montant du projet, subvention demandée, quotepart de financement

L'ordre de présentation est laissé au libre choix du candidat.

Annexe 3 : Présentation détaillé du projet pour chaque partenaire

Trame de présentation plus détaillée de votre part dans le projet. Les items qui ne vous concernent pas ne sont pas à détailler.

- Présentation de votre société/institution
- Objet du programme. Caractère innovant et positionnement par rapport à l'état de l'art. Positionnement concurrentiel.
- Besoins du marché. Stratégie d'accès envisagée à ce(s) marché(s)
- Performances visées du programme/ Objectifs technico-économiques.
- "Description des tâches et livrables.
- Planning. Equipes (expérience, compétences) et moyens nécessaires (existants ou à acquérir)."
- Partenariats, sous-traitances et prestations externes envisagées.
- Stratégie juridique. Propriété intellectuelle (numéros des brevets, contrats de licence). Obligations réglementaires.
- Retombées économiques visées du programme.
- Conditions et facteurs clés de succès. Risques identifiés.

20

Merci de joindre :

- les études préalables disponibles (commerciales, autres),
- s'il y a lieu, les propositions commerciales des prestataires et sous-traitants qui interviendront dans le cadre de ce programme pour lequel un soutien de Bpifrance Financement est demandé."

Annexe 4 : Les tableaux financiers du projet et de chaque partenaire

Demandez-nous la version Excel de ces tableaux

C - Fiche d'identité du porteur de projet d'expérimentation et de(s) membre(s) du partenariat				
Si partenariat, remplir une colonne par membre du partenariat				
	Porteur de projet	Membre 1	Membre 2	Membre ...
Nom complet				
Sigle éventuel				
Objet social				
N° SIRET				
N° FINESS ou RPPS <i>(si applicable)</i>				
Statut juridique				
Année de création <i>(sans objet pour les collectivités)</i>				
N° d'enregistrement préfecture <i>(pour les associations)</i>				
Adresse complète				
Département				
Région				
Représentant légal				
Prénom				
Nom				
Fonction au sein de la structure				
Adresse électronique				
Tél.				
Responsable opérationnel à contacter (s'il diffère du représentant légal)				
Prénom				
Nom				
Fonction au sein de la structure				
Adresse électronique				
Tél.				
Partenariat				
Contribution du membre du partenariat au projet (inférieur à 500 caractères) <i>Merci d'indiquer l'implication de la structure dans la réalisation du projet, son rôle, les actions qu'il porte/auxquelles il participe</i>				

B : Plan d'affaires

Aide au remplissage :
 Les montants sont à saisir en annuel.
 La libellé des lignes peut être adapté en fonction de la nature des encaissements/décaissements.
 Le co-financement France 2030 sollicité concerne les dépenses engagées jusqu'au 31/12/2026.
 Les périodes 2027 et 2028 visent à démontrer la pérennisation financière du projet d'expérimentation.
MONTANTS EN EUROS HORS TAXES (pouvant intégrer la TVA non récupérable)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Exploitation						
Ventes		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides publiques (PIA ou autres)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Hors exploitation						
Levées de fonds		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Apports en compte courant						
Emprunts		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES ENCAISSEMENTS		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Exploitation						
Frais de personnel		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais généraux et achats		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges sociales		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Impôts et taxes		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TVA reversée		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais juridiques et administratifs		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations de R&D		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais généraux		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Marketing / Communication		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Accompagnement incubateur		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Hors exploitation						
Investissements corporels et incorporels		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement d'emprunts		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES DECAISEMENTS		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE DE TRESORERIE INITIAL	0 €					
FLUX DE L'EXERCICE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRESORERIE CUMULEE DE FIN DE PERIODE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

ifrance | Plan de Trésorerie prévisionnelle

	MOIS DE L'EXERCICE																							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Exploitation																								
Encaissements sur ventes HT	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Aides publiques	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Remboursement de TVA	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Hors exploitation																								
Levée de fonds	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Apports en compte courant	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Emprunts	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Financement Bpifrance	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Aides aides publiques	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
TOTAL DES ENCAISSEMENTS	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Exploitation																								
Personnels externes	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Aides de médias externes	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Frais de personnel	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Charges sociales	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Aides et taxes	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
TVA reversée	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Personnel et honoraires	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Prestations de R&D	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Personnel	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Marketing / Communication	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Accompagnement incubateur	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Charges financières sur financements hors Bpifrance	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Charges financières sur financements Bpifrance	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Loyers sur crédit	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
TOTAL DES DECAISEMENTS	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
SOLDE DE TRESORERIE INITIAL	0 €																							
FLUX DE L'EXERCICE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRESORERIE CUMULEE DE FIN DE PERIODE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Plan de trésorerie prévisionnelle - semestriel

	1er semestre	2ème semestre	Total	1er semestre	2ème semestre
Trésorerie au 01/01/2023	-€	-€	-€	-€	-€
Encaissements	-€	-€	-€	-€	-€
Encaissements sur ventes HT	-€	-€	-€	-€	-€
Aides publiques	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€
Remboursement de TVA	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€
Hors exploitation	-€	-€	-€	-€	-€
Levée de fonds	-€	-€	-€	-€	-€
Apports en compte courant	-€	-€	-€	-€	-€
Emprunts	-€	-€	-€	-€	-€
Financement Bpifrance	-€	-€	-€	-€	-€
Aides aides publiques	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€
TOTAL DES ENCAISSEMENTS	-€	-€	-€	-€	-€
Décaissements	-€	-€	-€	-€	-€
Personnel et honoraires	-€	-€	-€	-€	-€
Charges sociales	-€	-€	-€	-€	-€
Aides et taxes	-€	-€	-€	-€	-€
TVA reversée	-€	-€	-€	-€	-€
Personnel et honoraires	-€	-€	-€	-€	-€
Prestations de R&D	-€	-€	-€	-€	-€
Personnel	-€	-€	-€	-€	-€
Marketing / Communication	-€	-€	-€	-€	-€
Accompagnement incubateur	-€	-€	-€	-€	-€
Charges financières sur financements hors Bpifrance	-€	-€	-€	-€	-€
Charges financières sur financements Bpifrance	-€	-€	-€	-€	-€
Loyers sur crédit	-€	-€	-€	-€	-€
...	-€	-€	-€	-€	-€
TOTAL DES DECAISEMENTS	-€	-€	-€	-€	-€
SOLDE DE TRESORERIE INITIAL	0 €		0 €		
FLUX DE L'EXERCICE		0 €	0 €		0 €
TRESORERIE CUMULEE DE FIN DE PERIODE		0 €	0 €		0 €

Annexe 5 : grille d'impact socio-économique du projet

Demandez-nous la version Excel de ces tableaux

Pour remplir le tableau nous vous enverrons le dictionnaire des indicateurs associés au document.

Catégorie d'impact : transition écologique et environnementale						
<p>Le chef de file du projet accorde une note à son projet sur chacun des axes environnementaux. Il s'agit de mesurer la contribution du projet à chacun de ces axes.</p> <p>Les notes possibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 : le projet a un impact significativement négatif sur l'axe "atténuation climatique"; -1 : le projet a un impact négatif sur l'axe "atténuation climatique"; 0 : le projet n'est pas concerné par l'axe "atténuation climatique" de la taxonomie européenne ou n'a pas d'impact défini; 1 : le projet a un impact positif sur l'axe "atténuation climatique"; 2 : le projet a un impact significativement positif sur l'axe "atténuation climatique". <p>A noter : La note du critère n'est pas la somme des notes des sous-critères, mais au moins un sous-critère doit valoir la note du critère principal.</p> <p>Par exemple, si le projet compte un +2 sur l'axe "atténuation du changement climatique", plusieurs combinaisons possibles en termes de notation de sous-critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réduction GES : +2 -1 +2 > Réduction consommations : 0 +2 +1 > Production ajoutée : 0 +2 0 <p>etc... Cependant, les combinaisons 0 0 0 et +2 0 0</p> <p>Et autres mélanges de 0 et +1 ne sont pas valides dans ce cas.</p>		<p>KPI 18 à 23</p> <p>Périmètre d'analyse des impacts environnementaux du projet :</p> <p>N/A</p> <p>* Choisir dans le menu déroulant le périmètre d'analyse adopté.</p>	<p>Sélectionner dans le menu déroulant le périmètre d'analyse adopté pour renseigner les notes sur les différents axes environnementaux.</p>			
<p>KPI 18 à 23</p> <p>Description détaillée de la solution de référence</p> <p>N/A</p> <p>* A renvoyer uniquement si une note +2 est attribuée sur l'un des sous-axes ci-dessous. Décrire brièvement la solution de référence qui permet de qualifier l'état 0 "avant projet".</p> <p>Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, sur la périmètre déclaré.</p>		<p>Lorsque vous avez accordé une note de +2 à un axe et/ou un sous-axe environnemental, il est attendu une description, basée sur la solution de référence qui permet de qualifier l'état 0 "avant projet".</p>				
Axe de durabilité	Note globale de l'axe	Sous-axe	Note sous-axe	Métrique justificative attendue	Objectif quantifiable (pour une année)	
Atténuation du changement climatique - Volume de GES évités	0	Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce au projet	0	Renseigner les émissions évitées en 1002 eq/an (moyenne annuelle sur la durée du projet)		
		Production ajoutée d'électricité ou de chaleur renouvelable (EhR) grâce au projet	0	Renseigner la production ajoutée en MWh supplémentaires/an (moyenne annuelle sur la durée du projet)		
		Consommations d'énergie réduites grâce au projet	0	Renseigner la réduction des consommations en kWh/an (moyenne annuelle)		
Adaptation au changement climatique - Résilience face aux risques environnementaux	0	N/A	N/A	Justificatif littéral		
Lutte contre les pollutions (prévention et contrôle)	0	Pollution de l'air	0	Justificatif littéral		
		Pollution de l'eau	0	Justificatif littéral		
Gestion des ressources en eau et marines (utilisation durable et protection)	0	Consommations en eau réduites grâce au projet	0	La donnée attendue est la réduction de la consommation d'eau en m³/an (moyenne annuelle sur la durée du projet)		
Transition vers une économie circulaire (déchets, autres)	0	Volume de déchets réduits ou recyclés grâce au projet	0	La donnée quantitative justificative attendue est en tonnes de déchets évités par an (moyenne annuelle sur la durée du projet)		
		Consommations des ressources diminuées grâce au projet	0	La donnée quantitative justificative attendue est en tonnes de consommations des ressources évitées par an (moyenne annuelle)		
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et typiques)	0	N/A	N/A	Justificatif littéral		
Catégorie d'impact : autonomie stratégique						
Définition et aide à la lecture de l'indicateur						
<p>Amélioration de l'autonomie stratégique</p> <p>Le projet a-t-il pour effet d'améliorer l'autonomie stratégique de votre entreprise ou de vos clients ?</p> <p>* Sélectionner "OUI" ou "NON" dans le menu déroulant. L'indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A"). A remplir par le chef de file pour le projet dans son ensemble.</p>		<p>l'objectif est de Mesurer la capacité des projets soutenus par France 2030 d'améliorer l'autonomie stratégique des entreprises porteuses des projets.</p> <p>Indice d'un renforcement de l'autonomie stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réduction des intrants vulnérables ou critiques vis-à-vis de fournisseurs non UE pour développer ou commercialiser la solution > Relocalisation d'une production auparavant à l'étranger hors UE > Accroissement grâce à la solution commercialisée de la chaîne d'approvisionnement 				

Définition et aide à la lecture de l'indicateur					
Nom de l'appel à projet	SIREN du siège social du porteur de projet	Localisation(s) du projet	Chef de file du projet	Code NAF	Code CICS du projet
		<p>La localisation du projet correspond à la commune dans laquelle le projet a vocation à se développer. Si le territoire n'est pas disponible, renseigner le département. Si le département n'est pas disponible, renseigner le région.</p> <p>Code postal : enter sur 5 caractères</p> <p>Code département INSEE : enter sur 2 caractères</p> <p>Code région INSEE : enter sur 2 caractères</p> <p>Précisions : Dans le cas de projets multi sites, il faut renseigner toutes les localisations ; à défaut, il faut renseigner la localisation principale. Dans le cas de projets académiques, renseigner la localisation du bénéficiaire principal. Dans le cas de Proj. Régionalisés, renseigner le région. Les codes postaux ne doivent pas correspondre à des boîtes postales (Code par exemple).</p>			<p>La classification CICS (Global Industry Classification Standard), créée et mise à jour par Morgan Stanley (M&C) et Standard & Poor's (S&P), est l'une des bases principales de la nomenclature est organisée en quatre niveaux successifs de profondeur croissante. Il s'agit d'identifier une activité, son sous-secteur, son industrie, puis le sous-secteur de rattachement, pour obtenir le code CICS afférent.</p> <p>La nomenclature est organisée en quatre niveaux successifs de profondeur croissante. Il s'agit d'identifier une activité, son sous-secteur, son industrie, puis le sous-secteur de rattachement, pour obtenir le code CICS afférent.</p> <p>La nomenclature est en anglais (single Nomenclature CODE CICS), et disponible en français sur http://www.boursa-france.com/terminologie/2014/04/04/definition-des-acteurs-du-droit/</p>
		<p>Acteur émergent spontané : Entreprise de moins de 12 ans (ou égal)</p> <p>Si non spontané, acteur émergent qualifié : - Entreprise opérant un pivot stratégique radical - Entreprise en forte croissance (croissance organique) > 20% sur les 3 dernières années - Entreprises procédant à des opérations de build-up d'entreprises de moins de 3 ans (ou N) - Entreprise impliquée dans un consortium de R&D collaborative avec des start-ups, si celles-ci sont bénéficiaires de financement Les acteurs ne rentrant dans aucune de ces catégories ne sont pas des acteurs émergents.</p> <p>La déclaration sera challengée par l'opérateur.</p>			
<p>Auto-déclaration acteur émergent</p>					
		<p>Est-ce un acteur émergent et à quel titre ?</p> <p>* Sélectionner la catégorie correspondante dans le menu déroulant. Les acteurs ne rentrant dans aucune de ces catégories ne sont pas des acteurs émergents ; dans ce cas, sélectionner la valeur "non émergent".</p> <p>A remplir par le chef de file uniquement.</p>			
Définition et aide à la lecture de l'indicateur					
		<p>La nature de l'innovation prend l'une des 5 valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Produit, service ou usage : Améliorer les produits/services existants ou en introduit de nouveaux Processus ou organisation : Change la manière dont l'entreprise organise son travail, ses chaînes logistiques ou chaîne de production ; Marketing et commerciale : Change la présentation, la distribution, la tarification, la promotion ; Modèles d'affaires : Réorganiser la structure des revenus et des coûts ; Technologique : Créer ou intégrer une ou plusieurs nouvelles technologies ; Sociale : Répond à des besoins sociaux tant dans ses buts que ses modalités <p>Maille demandée : Projet</p> <p>Si plusieurs modalités sont possibles pour le projet, ne renseigner que la principale.</p>			
		<p>Il est attendu le niveau de TRL initial du projet, avant l'aide France 2030.</p> <p>Il est attendu le niveau de TRL final du projet (en début / cible visée / final), c'est-à-dire à la date de fin du projet.</p> <p>Maille demandée : Projet</p>			
		<p>Le TRL (Technology Readiness Level ou niveau de maturité technologique) est un système de mesure employé pour évaluer le niveau de maturité d'une technologie. Développé et utilisé d'abord par la NASA dans les années 1970, l'usage des TRL est aujourd'hui répandu. Le TRL est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p> <p>Le TRL sera vérifié par l'opérateur.</p> <p>Les niveaux de développement sont résumés aux innovations technologiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formulation du principe de base 2. Formulation de concept technologique 3. Preuve expérimentale de concept (fonction critique analysée et expérimentée) 4. Validation de la technologie (premières démonstrations) 5. Validation de la technologie (premières démonstrations en environnement représentatif (ou réel simulé)) 6. Démonstration de la technologie (premières et environnement représentatif (ou réel simulé)) 7. Démonstration du système complet (démonstration en environnement opérationnel (ou réel)) 8. Qualification d'un système complet final par des tests en environnement opérationnel 9. Validation d'un système réel en environnement opérationnel, prêt à être commercialisé <p>Les niveaux de développement sont résumés aux innovations actives aux technologies de pointe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification du problème et du besoin de préparation de la société 2. Formulation du problème, solution, proposition et impact potentiel, préparation sociale attendue de la société ; identification des parties prenantes du projet 3. Test initial de solution proposée avec les parties prenantes concernées 4. Validation du problème par des essais pilotes dans l'environnement concerné afin de corroborer l'impact proposé et l'état de préparation de la société 5. Validation proposée et validée par les parties prenantes dans le régime concerné 6. Solution démontrée dans l'environnement pertinent et en coopération avec les parties prenantes afin d'obtenir des informations indicatives sur l'impact potentiel 7. Affinement du projet et de la solution, et validation, mise à disposition, mise à disposition dans l'environnement pertinent avec les parties prenantes 8. Solution(s) proposée(s), ainsi qu'un plan complet et qualité d'adaptation à la société 9. Solution de projet réel livrée dans l'environnement pertinent <p>Les niveaux de développement sont résumés aux innovations actives aux technologies de pointe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. DEFINITION DES BREVETS : Description du brevet, de l'état de la solution innovante et de ses caractéristiques ; formulation de l'innovation 2. CHERCHER DES CONTACTS : Le problème, la solution et l'impact potentiel sont identifiés, formulés et les différentes parties prenantes sont identifiées 3. ESSAIS PILOTES : Demander à des contacts de tester la solution innovante et d'évaluer son efficacité et l'efficacité de la solution innovante par un premier test avec les parties prenantes 4. VALIDATION DES ESSAIS PILOTES : Les résultats des essais pilotes permettent de faire valoir par l'ensemble des parties prenantes la solution innovante proposée. La validation implique que les parties prenantes recommandent son utilisation (réponse à une demande de validation) 5. DEMONSTRATION : La solution innovante fonctionne en conditions réelles, elle est démontrée dans l'environnement cible. La démonstration permet de recueillir des données précises sur les impacts potentiels du projet 6. AMELIORATION : La solution innovante est prête à être mise en œuvre, elle est améliorée, et les aspects de mise en œuvre sont identifiés et optimisés. Des données financières et extra-financières précises, fiables et mesurables sont disponibles 7. ACHÈVEMENT : la solution innovante est sous sa forme finale et présente des premiers résultats mesurables et réels 8. DÉVELOPPEMENT : la solution innovante a fait ses preuves en conditions réelles et est prête pour la validation / la diffusion. La solution est diffusée auprès des utilisateurs finaux sur d'autres territoires, auprès d'autres structures etc. 			
		<p>Nombre d'emplois directs mobilisés pendant la phase de réalisation du projet (en ETP annuel)</p> <p>* Enter le nombre (entier) de dépôts de brevets envisagés en nombre. Il doit être raisonnablement associé à un TD. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. La valeur sera vérifiée par l'opérateur.</p>			
		<p>Nombre d'emplois directs mobilisés pendant la phase de réalisation du projet (en ETP annuel)</p> <p>* Enter le nombre (entier) de dépôts de brevets envisagés en nombre. Il doit être raisonnablement associé à un TD. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. La valeur sera vérifiée par l'opérateur.</p>			
<p>Start-ups créées dans le cadre du projet</p>					
		<p>Nombre d'emplois directs mobilisés pendant la phase de réalisation du projet (en ETP annuel)</p> <p>* Enter le nombre (entier) de dépôts de brevets envisagés en nombre. Il doit être raisonnablement associé à un TD. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. La valeur sera vérifiée par l'opérateur.</p>			
		<p>Impact sur l'emploi 1/2</p> <p>Nombre d'emplois directs mobilisés pendant la phase de réalisation du projet (en ETP annuel)</p> <p>* Enter le nombre (entier) de dépôts de brevets envisagés en nombre. Il doit être raisonnablement associé à un TD. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. La valeur sera vérifiée par l'opérateur.</p>			
		<p>Mixité au sein du projet</p> <p>Dont part de femmes (en %)</p> <p>* Indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A") A remplir par le chef de file pour le projet dans son ensemble. Entrer le pourcentage de femmes parmi les emplois comptabilisés dans le KPI 2.</p>			
		<p>Impact sur l'emploi 2/2</p> <p>Nombre d'emplois directs mobilisés post-projet (en ETP annuel)</p> <p>* Enter le nombre (entier) de dépôts de brevets envisagés en nombre. Il doit être raisonnablement associé à un TD. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. La valeur sera vérifiée par l'opérateur.</p>			
		<p>Chiffre d'affaires 1/2</p> <p>Chiffre d'affaires annuel généré par le projet avant l'aide France 2030 (en Millions d'€)</p> <p>* Indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A") Entrer les montants en euros (en milliers d'euros). Est attendu une valeur numérique (fait positif ou nul). La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>			
		<p>Chiffre d'affaires 2/2</p> <p>Chiffre d'affaires annuel généré par le projet mesure à 5 ans (en Millions d'€)</p> <p>* Indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A") Entrer les montants en euros (en milliers d'euros). Est attendu une valeur numérique (fait positif ou nul). La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>			

Catégorie d'impact : capital humain		Définition et aide à la lecture de l'indicateur	
Personnes formées dans le cadre du projet Nombre de personnes formées par an dans le cadre du projet * Entrer le nombre entier d'apprenants par an. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de quantifier le potentiel de capital humain renforcé grâce à des actions de formation réalisées dans le cadre du projet. Cette donnée servira également au calcul de deux indicateurs : i) l'indicateur relatif au nombre de personnes formées aux métiers d'avenir par an, demandé dans le cadre de l'exercice Politique prioritaire du gouvernement (PPG) ; ii) l'indicateur relatif à la part des apprenants formés aux métiers d'avenir par rapport à la cible 2030. Saisir le nombre d'apprenants, dans le cadre de formation initiale ou continue, en tant qu'objectif dédié du projet ou de façon adjacente pour en maximiser les chances de réalisation, ou les retombées commerciales et/ou socio-économiques. La formation peut être délivrée dans les universités, école ou toute structure de formation habilitée à cet effet (titulaire d'un agrément d'organisme de formation). N'inclut pas les actions de simple sensibilisation ou d'orientation des élèves, étudiants ou salariés. Inclut les actions de formation délivrée au sein des entreprises dont ce n'est pas l'activité principale, dans le cadre d'un plan de formation accompagnant le déroulement du projet. Maille demandée : Bénéficiaire	
Doctorants financés par France 2030 dans le cadre du projet Nombre de doctorant.e.s financé.e.s par France 2030 dans le cadre du projet * Entrer le nombre (entier) de doctorants nouvellement inscrits en thèse dans l'année. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de mesurer le nombre de doctorants en formation grâce aux financements de France 2030. Correspond aux doctorants nouvellement inscrits en thèse dans l'année en lien avec le projet financé par France 2030. Maille demandée : Bénéficiaire Attention : Tout double-compte est prosaïr : aussi ne sont comptés que les doctorants financés dans le cadre de ce projet et avec les financements de France 2030. Les thèses CIFRE et COPRA sont également intégrées.	
Post-doctorants financés par France 2030 dans le cadre du projet Nombre de post-doctorant.e.s financé.e.s par France 2030 dans le cadre du projet * Entrer le nombre (entier, valeur numérique réel positif ou nul) de post-doctorants recrutés. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de mesurer le nombre de post-doctorants en formation grâce aux financements de France 2030. Correspond aux post-doctorants recrutés en lien avec le projet financé par France 2030. Maille demandée : Bénéficiaire Attention : Tout double-compte est prosaïr : aussi ne sont comptés que les post-doctorants financés dans le cadre de ce projet et avec les financements de France 2030.	
Catégorie d'impact : rayonnement / excellence scientifique Cette partie de la grille concerne uniquement les projets à dominante recherche ; si ce n'est pas le cas de votre projet, saisissez N/A dans toutes les cases jaunes.			
Personnel de recherche mobilisé durant le projet Nombre de personnel de recherche mobilisé durant le projet (ETP annuels) * Exclut les doctorants et post-doctorants comptés par ailleurs. Entrer le nombre de personnel de recherche mobilisé en ETP annuels. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases.		Pour les laboratoires de recherche correspond aux directeurs de recherche, chargés de recherche, ingénieurs de recherche, professeurs, maîtres de conférence, techniciens de recherche et de formation, autres. Pour les projets R&D dans les entreprises, comprend tout le personnel affecté à la R&D interne : les chercheurs, ingénieurs et managers R&D, dirigeants de la R&D, personnel de soutien, personnel technique. Maille demandée : Bénéficiaire Attention : Exclut les doctorants et post-doctorants comptés dans les indicateurs précédents.	
Production de publications scientifiques Nombre de publications scientifiques produites dans le cadre du projet * Entrer le nombre (entier) d'articles, de livres et/ou de contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture) dans le cadre du projet financé par France 2030. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de mesurer la production scientifique pour un projet conduit dans le cadre de France 2030. Cette donnée servira également au calcul de l'indicateur relatif à la part des publications issues des laboratoires participant aux PEP des stratégies validées dans le total des publications des domaines concernés les plus cités (top 10%) au niveau international. Correspond aux articles, livres ou contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture). Maille demandée : Projet Attention : L'indicateur s'entend y compris les publications phares (cf. indicateur suivant). Attention aux double comptes, les publications ne doivent être comptabilisées qu'une fois, même en cas d'auteurs multiples. Pour le décombrement en statut « réalisé », les articles doivent être effectivement publiés (et non pas soumis).	
Productions de publications scientifiques phares Nombre de publications scientifiques phares produites dans le cadre du projet * Entrer le nombre (entier) d'articles, de livres et/ou de contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture) dans le cadre du projet financé par France 2030. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de mesurer la production scientifique d'excellence pour un projet conduit dans le cadre de France 2030. Correspond aux articles, livres ou contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture) dans une liste de journaux et conférences internationales où sont publiés les premiers mondiales à fort impact potentiel. Maille demandée : Projet Attention : Le nombre de publications scientifiques phares doit être inférieur ou égal au nombre total de publications scientifiques.	
Projets soumis à l'ERC 1/2 Nombre de projets soumis à l'ERC * Entrer le nombre (entier, positif ou nul) de projets soumis à l'ERC. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de mesurer la capacité du projet à faire émerger des projets pour une soumission aux programmes d'excellence de la Commission européenne. Nombre de projets soumis à l'European Research Council (ERC) dans le cadre du projet financé par France 2030. Maille demandée : Projet Attention : Projets soumis et non pas retenus.	
Projets soumis à l'ERC 2/2 Montant des projets soumis à l'ERC (Milliers d'€) * Entrer le montant cumulé en milliers d'euros des projets soumis à l'ERC. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.		L'objectif est de mesurer le taux d'ouverture des publications avec un DOI (Digital Object Identifier) Crossref issues des projets financés par France 2030. Montant total des projets soumis à l'European Research Council (ERC) dans le cadre du projet financé par France 2030. Maille demandée : Projet Attention : Projets soumis et non pas retenus.	